

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit Primaire**
- **Code du produit 874**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation Bridge d'adhésion**
- **Utilisations déconseillées** Non approprié pour les travaux à domicile (bricolage).
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
 KECK-CHIMIE
 Zone-Industrielle B.P.6
 F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**
 Département sécurité du produit
 e-mail: sdb@keck-chemie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
 Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20/21: Nocif par inhalation et par contact avec la peau.



Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.



F; Facilement inflammable

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 1)

R11: Facilement inflammable.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xn Nocif

F Facilement inflammable

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

xylène, mélange d'isomères, pur

· **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

· **Phrases S:**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

25 Éviter le contact avec les yeux.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

Exclusivement pour utilisateurs/spécialistes avertis.

Contient: produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700). Peut déclencher une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

		(suite de la page 2)
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX 01-2119486136-34-XXXX 01-2119555267-33-XXXX	xylène, mélange d'isomères, pur ☒ Xn R20/21-65; ☒ Xi R36/37/38 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	50 - 100%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène ☒ Xn R20; ☒ F R11 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332	10-<25%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène ☒ Xn R48/20-63-65; ☒ Xi R38; ☒ F R11 R67 Repr. Cat. 3 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	3-<5%

· **Description :**

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-XXXX 01-2119486136-34-XXXX 01-2119555267-33-XXXX	xylène, mélange d'isomères, pur ☒ Xn R20/21-65; ☒ Xi R36/37/38 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	50 - 100%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4	éthylbenzène ☒ Xn R20; ☒ F R11 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H332	10-<25%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène ☒ Xn R48/20-63-65; ☒ Xi R38; ☒ F R11 R67 Repr. Cat. 3 ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	3-<5%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) ☒ Xi R36/38; ☒ Xi R43; ☒ N R51/53 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≤ 0,2%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 3)

- **après inhalation :**
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Protéger l'oeil intact
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter immédiatement un médecin.
- **après ingestion :**
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir!
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir
Never give anything by mouth to an unconscious person.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Perte de connaissance
Etat maladif
Vertiges
- **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique
- **Risques** Risque de pneumonie
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons
Observation subséquente de cas de pneumonie et d'œdème pulmonaire

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Les vapeurs représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Sous-produits de combustion incomplète.
Gaz hydrochlorique (HCl)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 4)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité.

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

Tenir éloignées les sources d'incendie

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

For large amounts: Pump off product.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration)

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Avertir les autres navires.

Éliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Ne travailler qu'en aspiration

N'exécuter les procédures de transvasement que dans des stations possédant un système d'aspiration

Utiliser des appareils résistant aux solvants

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail

N'employer que dans des secteurs bien aérés

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 5)

Aspiration sur l'objet nécessaire
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau
 Tenir éloignées les sources d'incendie
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
 Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de la chaleur.
 Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
 Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle
 N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions
 Porter des chaussures à semelles conductrices
 Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
 Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé
 Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir une cuve au sol sans écoulement
 Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol
 Stocker dans un endroit frais.
 Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
 Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants
 Matériau approprié pour réservoirs et conduites : acier fin.
 Additional advices: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)

Matériau ne convenant pas pour les emballages:

Caoutchouc naturel (Latex)

Butylcaoutchouc

poly styrène

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés
 Conserver les emballages dans un lieu bien aéré
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
 Stocker au frais

· **Température de stockage recommandée :** 5 - 30 °C

· **Classe de stockage :** 3A (flammable liquids)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

For details see TRGS 900.

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur (50-100%)

VME (France)

Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
 risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne)

Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
 Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm
 II

STEL (Union Européenne)

Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm
 2 (II)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 6)

STEL (ELV) (Union Européenne)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm
TWA (Union Européenne)	221 mg/m ³ , 50 ppm
TWA (ELV) (Union Européenne)	221 mg/m ³ , 50 ppm
100-41-4 éthylbenzène (10-25%)	
VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 884 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m ³ , 100 ppm Peau
STEL (Union Européenne)	Valeur momentanée: 884 mg/m ³ , 200 ppm
TWA (Union Européenne)	Valeur momentanée: 880 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m ³ , 100 ppm
108-88-3 toluène (<5%)	
VME (France)	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 192 mg/m ³ , 50 ppm R3
STEL (ELV) (Union Européenne)	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm
TWA (ELV) (Union Européenne)	192 mg/m ³ , 50 ppm

· DNEL**1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur**

Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	108 mg/kg bw/day (consommateur) 180 mg/kg bw/day (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	14,8 mg/m ³ (consommateur) 77 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (akut, inhalativ, lokal)	174 mg/m ³ (consommateur) 289 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (akut, inhalativ, systemisch)	174 mg/m ³ (consommateur) 289 mg/m ³ (ouvrier)

108-88-3 toluène

Oral	DNEL (Langzeit, oral, systemisch)	8,13 mg/kg bw/day (consommateur)
Dermique	DNEL (Langzeit, dermal, systemisch)	226 mg/kg bw/day (consommateur) 384 mg/kg bw/day (ouvrier)
	DNEL (Langzeit, inhalativ, lokal)	192 mg/m ³ (ouvrier)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit, inhalativ, systemisch)	56,5 mg/m ³ (consommateur) 192 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (akut, inhalativ, lokal)	226 mg/m ³ (consommateur) 343 mg/m ³ (ouvrier)
	DNEL (akut, inhalativ, systemisch)	226 mg/m ³ (consommateur) 384 mg/m ³ (ouvrier)

· PNEC**1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur**

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	2,31 mg/kg (sol (matière sèche)) 6,58 mg/l (station d'épuration des eaux usées) 0,327 mg/l (eau de mer) 12,46 mg/kg (sédiment (marin, matière sèche)) 12,46 mg/kg (sédiment (d'eau douce, matière sèche)) 0,327 mg/l (eau douce) 0,327 mg/l (libération intermittente)
--	--

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 7)

108-88-3 toluène

PNEC (Predicted No Effect Concentration)	2,89 mg/kg (sol (matière sèche))
	13,61 mg/l (station d'épuration des eaux usées)
	16,39 mg/kg (sédiment (matière sèche))

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

TRGS 900 - "Threshold limit values"

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants : INRS

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

· **Protection respiratoire :**

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Protective gloves should be replaced at first signs of wear.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc fluoré (Viton)

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 8)

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme :	liquide
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	d'aromates
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	137 °C

· Point d'éclair : 15 °C

· Température d'inflammation : 430 °C

· Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammation : Non déterminé.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure :	1,0 Vol %
supérieure :	7,8 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 9,5 hPa

Densité à 20 °C:	0,875 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique à 20 °C:	30 mPas
cinématique :	Non déterminé.

· Teneur en solvants :

solvants organiques	93,1 %
eau :	0,0 %

Teneur en substances solides : 6,9 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 9)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
Réactions aux acides puissants
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

Oral	LD ₅₀ Akute Toxizität, oral:	4300 mg/kg (rattus)
Dermique	LD ₅₀ Akute Toxizität, dermal:	3200 mg/kg (lapin) > 2000 mg/kg (lièvre)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4 h) Akute Toxizität, inhalativ:	5 mg/l (rattus)

100-41-4 éthylbenzène

Oral	LD ₅₀ Akute Toxizität, oral:	3500 mg/kg (rattus)
Dermique	LD ₅₀ Akute Toxizität, dermal:	15354 mg/kg (lapin) 17800 mg/kg (lièvre)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4 h) Akute Toxizität, inhalativ:	17,2 mg/l (rattus)

108-88-3 toluène

Oral	LD ₅₀ Akute Toxizität, oral:	5300 - 5910 mg/kg (rattus)
Dermique	LD ₅₀ Akute Toxizität, dermal:	12124 mg/kg (lièvre)
Inhalatoire	LC ₅₀ (4 h) Akute Toxizität, inhalativ:	(4h) 19 mg/l (rattus)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :**

Irrite la peau et les muqueuses.
possible

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

Effet d'irritation de la peau	+	(lapin)
-------------------------------	---	---------

108-88-3 toluène

Effet d'irritation de la peau	+	(lapin) (OECD TG 404)
-------------------------------	---	-----------------------

- **des yeux :**

Effet d'irritation.
possible

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

Effet d'irritation des yeux	+	(lapin) mild irritation of the eyes
-----------------------------	---	--

108-88-3 toluène

Effet d'irritation des yeux	+	(statique) (lapin) (OECD TG 405)
-----------------------------	---	----------------------------------

- **Sensibilisation :**

108-88-3 toluène

Sensibilisation	-	(rattus)
-----------------	---	----------

- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :** Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité subaiguë à chronique :**

Risque possible d'altération de la fertilité.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 10)

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Irritant

Danger par résorption dermique.

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Irrite la peau et les muqueuses.

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité par administration répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères, pur

<i>EC₅₀</i> -Daphnientoxizität	(48h) 1 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
<i>EC₅₀</i> -Algtoxizität	(72h) 4,6 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72h) 4,6 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>)
<i>IC₅₀</i> -Algtoxizität	(72h) 2,2 mg/l (algues)
<i>LC₅₀</i> -Fischtoxizität	(96h) 16,9 mg/l (goldfish (<i>Carassius auratus</i>)) (96h) 20,9 mg/l (bluegill (<i>Lepomis macrochirus</i>)) (48h) 86 mg/l (<i>Leuciscus idus</i>) (96h) 26,7 mg/l (fathead minnow (<i>Pimephales promelas</i>)) (96h) 34,7 mg/l (guppy (<i>Poecilia reticulata</i>))

100-41-4 éthylbenzène

<i>EC₅₀</i> -Daphnientoxizität	(48h) 2,1 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
<i>EC₅₀</i> -Algtoxizität	(72h) 4,6 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72h) 4,6 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>)
<i>EC₅</i> -Bakterientoxizität	(16h) 12 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>)
<i>LC₅₀</i> -Fischtoxizität	(96h) 32 mg/l (bluegill (<i>Lepomis macrochirus</i>)) (96h) 12,1 mg/l (fathead minnow (<i>Pimephales promelas</i>))

108-88-3 toluène

<i>EC₅₀</i> -Daphnientoxizität	(48h) 1 - 10 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
<i>EC₅₀</i> -Algtoxizität	(96h) > 100 mg/l (algues) (3h) 134 mg/l (<i>Chlorella vulgaris</i>)
<i>EC₅₀</i> -Bakterientoxizität (Atmungshemmung)	(30min.) 20 mg/l (<i>Photobacter phosphoreum</i>)
<i>IC₅₀</i> -Algtoxizität	(72h) 12 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72h) 12 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>)
<i>LC₅₀</i> -Fischtoxizität	(96h) 13 mg/l (goldfish (<i>Carassius auratus</i>)) (96h) 24 mg/l (truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) (96h) 5,5 mg/l (<i>Oncorhynchus kisutch</i>) (96h) 36,2 mg/l (fathead minnow (<i>Pimephales promelas</i>))

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 11)

<i>LC₅₀-Daphnientoxizität</i>	(48h) 3,78 mg/l (<i>Ceriodaphnia Dubia</i>)
<i>No Observed Effect Concentration (aquatic)</i>	(72h) 456 mg/l (<i>Entosiphon sulcatum</i>)
	(16h) 29 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit est partiellement biodégradable. Des résidus significatifs demeurent.

· **Degré d'élimination :**

100-41-4 éthylbenzène

biologische Abbaubarkeit (Biodegradation) (28d) 70-80% (.)

108-88-3 toluène

biologische Abbaubarkeit (Biodegradation) (25 °C) 73% (.) (BOD 5)
(20d) 86% (.)

· **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

· **Composant :** The product is insoluble and floats on water.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques :**

· **Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B) :**

100-41-4 éthylbenzène

EC₅₀-Bakterientoxizität (72h) 4,6 mg/l (*Pseudokirchneriella subcapitata*)

· **Autres indications écologiques :**

· **Valeur DCO :**

108-88-3 toluène

chemischer O₂-Bedarf (CSB)(Chemical Oxygen demand) 0,7 g O₂/g (.)

· **Valeur DBO5 :**

108-88-3 toluène

biolog. O₂-Bedarf (BSB)(Biochemical Oxygen demand) (5d) 0,860 g O₂/g (.)

· **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Aucune disposition sur les eaux usées.

· **Code déchet :**

Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014



Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 12)

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1263
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA	1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES PAINT RELATED MATERIAL
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe · Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
· IMDG, IATA	
	
· Class · Label	3 Flammable liquids. 3
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS :	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	5L 2 (D/E)
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1263, MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 13)

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
 - **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**
Xn Nocif
F Facilement inflammable
 - **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**
xylène, mélange d'isomères, pur
 - **Phrases R :**
11 Facilement inflammable.
20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 - **Phrases S :**
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer la vapeur.
25 Éviter le contact avec les yeux.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 - **Identification particulière de certaines préparations :**
Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.
Exclusivement pour utilisateurs/spécialistes avertis.
Contient: produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700). Peut déclencher une réaction allergique.
 - **Prescriptions nationales :**
 - **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent
 - **Directives techniques air :**
- | Classe | Part en % |
|--------|-----------|
| II | <5 |
| NK | 50-100 |
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
 - **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
TRGS 401 "Risks resulting from skin contact - identification, assessment, measures"
TRGS 500: "precautions: minimum standards"
TRGS 600 "Substitution"
TRGS 510 "Storage of hazardous substances in non-stationary containers "
TRGS 800 "Fire protection measures"
 - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 14)

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
 R11 Facilement inflammable.
 R20 Nocif par inhalation.
 R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 R38 Irritant pour la peau.
 R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire

· **Contact :**

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
 Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

((*)) long-term exposure, local effects

((**)) long-term exposure, systemic effects

((***) acute exposure, local effects

((****) acute exposure, systemic effects

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

ISO: International Organization for Standardization

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

bw: bodyweight

Langz., Langzeit: chronical exposure,

akut: acute (exposure)

lokal: local effects

system., systemisch: systemic effects

PNEC (Predicted No-Effect Concentration): la concentration prévisible sans effet

LC₅₀: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing

LD₅₀: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing

LD₀: lethal concentration for 0 percent

LD₀: lethal dose for 0 percent

nb / n.b. : not determined

theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxygen demand

biolog. O₂-Bedarf: biological oxygen demand

chem. O₂-Bedarf: chemical oxygen demand

TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)

Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)

inh., inhal., inhalativ : inhalative

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.05.2014

Révision: 07.05.2014

Nom du produit Primaire

(suite de la page 15)

n.a.: non applicable

(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published

Vert.koeff.Bod./Wass = Partition Coefficient soil / water

n.v.: not available

Susp.: suspension

H: le produit est résorbant par la peau

Algentoxizität: toxicity for algae

Bakterientoxizität: toxicity for bacteria

Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia

Fischtoxizität: toxicity for fishes

biologische Abbaubarkeit: biodégradation

DOC: dissolved organic carbon

Halbwertszeit: half-life

DIN: Norm des Deutschen Instituts für Normung = standard of the German Institute for Standardization

EN: Europäische Norm = standard of the European Committee for Standardization (CEN)

OECD: OCDE Ligne directrice

dry weight, dry matter = matière sèche

pos: positif

neg: négatif

inhal. : par inhalation

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

· . Sources. <http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/stoffdb/index.jsp>· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**